



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2024/2025

Bonjour,

Les vacances terminées, la nouvelle saison sportive se prépare.
L'équipe du Judo Club Lacapelle vous attend
à la salle des fêtes dès le :

Vendredi 6 septembre
à partir de 18H30 pour
inscriptions et reprise des cours

Nous demandons à chaque futur licencié de compléter son dossier d'inscription ce même jour avant de participer à nos entraînements, ceci par mesure de sécurité (2 séances d'essai sont possibles avant inscription définitive).

Constitution du dossier :

- La fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement intérieur signé (par les parents pour les mineurs)
- 1 photo d'identité pour les enfants débutants
- certificat médical ou attestation suite au questionnaire santé (*voir les explications en annexe*)
- Le ou les chèques à l'ordre du JUDO CLUB LACAPELLE (chèques vacances acceptés - chèque sport – coupon d'Aide à la Pratique du Sport – Coupon Pass'Sport2024 - possibilité de règlement en plusieurs fois)

Tarifs des cotisations annuelles et licence.

Tarifs famille		Tarif étudiant :	90 euros (*) <i>(sur présentation de la carte étudiant)</i>
1 ^{ère} personne	120 euros (*)		
personnes suivantes	110 euros (*)		

(*) = dont 45€ reversée à la FFJDA pour la licence et assurance

Planning des entraînements Judo, Jujitsu, Taïso, salle des fêtes de LACAPELLE

Mercredi	JUDO	16H30 / 17H30	Judo enfants de 6 à 12 ans débutants ou confirmés
	JUDO	17H30 / 18H20	Baby judo et enfants débutants de 4 à 6 ans
	TAÏSO	18H30 / 19H30	Pour entretenir son corps, améliorer son potentiel physique Pour tous publics
	JUJITSU	19H30 / 21H00	Méthode de défense fondée sur le contrôle de soi et de l'adversaire. A partir de 14 ans
Vendredi	JUDO	18H30 / 19H30	Judo enfants de 6 à 12 ans débutants ou confirmés
	JUDO	19H30 / 21H00	Judo ados (à partir de 12 ans) et adultes

Pour tous renseignements : Laure 06 21 52 03 90 Nathalie 06 28 23 14 02
 Nadine 06 07 52 96 74 Béatrice 06 18 60 11 11

La Présidente



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2024/2025

FICHE D'INSCRIPTION

Adhérent :

NOM : PRENOM : GRADE :

Portable  : Date de naissance :

Adresse mail_1 : (obligatoire) @

(adresse principale utilisée par le club pour diffuser ses communications et informations)

ADRESSE :

Pour les mineurs,

Parent 1 :

Parent 2 :

Nom :

Prénom :

Portable  :

e-mail : @ @

(adresses supplémentaires pour la diffusion des messages du club vers d'autres personnes)

Adresse :

Éventuellement autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone  : Portable  :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone  : Portable  :

Date et signature ⁽¹⁾

(1) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale

DROIT À L'IMAGE

(Merci de cocher/décocher les cases correspondant à vos choix)

Je soussigné(e) **accepte** que les photos prises lors des manifestations organisées ou auxquelles participe le club et sur lesquelles **je**⁽²⁾ / **mon enfant**⁽²⁾ figure, puissent être utilisées par le club pour des actions de promotions et/ou de communication.

En aucun cas, le club ne cédera les photos visées à des tiers, à des fins commerciales.

Affichage au sein du club Site internet du club <https://judolacapelle46.sportsregions.fr>

Page Facebook du club Articles de presse

Date et signature ⁽³⁾

(2) choisir la mention utile

(3) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Je soussigné(e) autorise mon enfant

- à participer à toutes les activités sportives organisées par le CLUB,
- et à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale que son état nécessiterait.

Fait à, le

Signature



judoclub.lacapelle46@orange.fr



<https://judolacapelle46.sportsregions.fr>



JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2024/2025

Règlement intérieur

Ce règlement est destiné à fixer différents points pour la bonne marche du club.

Cotisations

1. La cotisation annuelle peut-être révisable tous les ans.
2. La cotisation annuelle peut-être payée en plusieurs fois par chèques (ils seront encaissés aux dates indiquées au dos). Possibilité de règlement par chèques vacances.
3. La cotisation doit être déposée en même temps que le dossier.
4. Tout trimestre commencé est dû.
5. Un certificat médical de contre-indication à la pratique du Judo et/ou Jujitsu et/ou Taïso sera exigé pour toute demande de remboursement

Condition d'inscription Fournir :

1. Un certificat d'aptitude au Judo ou l'attestation signée suite aux réponses négatives du questionnaire de santé (voir explications fournies dans le dossier d'inscription).
2. Une photo d'identité pour les enfants débutants.
3. Indiquer sur une feuille, les problèmes physiques ou d'allergies (pour les enseignants).

Responsabilité du club

1. Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
2. En cas de problème survenu lors du trajet parking-Dojo ou Dojo-parking, le club ne peut être tenu responsable.
3. Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
4. Les enfants ne peuvent sortir du Dojo qu'accompagnés d'un adulte (pour les parents séparés, indiquer le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant et prévenir lors de tout changement)
5. Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
6. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club.
Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.
7. En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Règle de sécurité et d'hygiène

1. Les judokas doivent avoir les mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés.
2. Les judokas doivent avoir un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs/zoris ou de chaussons pour se rendre du vestiaire au tatami.
3. Les judokas ne doivent pas arriver directement de leur domicile en kimono, des vestiaires sont à disposition (l'accès aux vestiaires est interdit aux parents).
4. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles.
5. Les cheveux longs doivent être attachés par un chouchou ou un élastique sans métal (les barrettes sont interdites).
6. Sont interdits sur le tatami :
 - Tous les bijoux montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, ...)
 - Les bonbons, chewing-gums, et toute autre denrée.
7. Le passage aux toilettes doit se faire avant le cours.

Date et signature ⁽¹⁾

(1) Pour les mineurs, la personne ayant autorité parentale





JUDO CLUB LACAPELLE Saison 2024/2025

Attestation Questionnaire Santé ou Certificat médical

Quelques explications . . .

Le certificat médical n'est plus systématique obligatoire.

Le décret n°2021-564 du 7 mai 2021 prévoit **qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de fournir systématiquement un certificat médical** pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération

Un questionnaire de santé reste cependant obligatoire pour définir si l'attestation est suffisante

En résumé ,

Pour tous les mineurs, que ce soit pour une première licence ou un renouvellement, pour un pratiquant ou un compétiteur :

la famille / le jeune compète le **questionnaire santé pour mineur**
(ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)

- Si et seulement si **toutes** les réponses sont **négatives**
→ *signer et fournir l'attestation spécifique pour mineurs - autorisation pratique + compétition - qui vaut certificat médical*
- Si une ou plusieurs réponses sont positives
→ **Obligation de consulter un médecin et fournir un certificat médical**
(certificat médical sur ton passeport ou sur une feuille blanche)

Concernant les personnes majeures :

Pour **les débutants** démarrant une activité FFJDA

→ **certificat médical de moins de 6 mois obligatoire**

Pour **les renouvellements** de licences, 2 cas selon l'âge du licencié :

Licencié ayant cette saison l'âge de 18 ans ou 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 ans

→ **certificat médical de moins de 6 mois obligatoire**

Pour les autres, remplir le **questionnaire santé pour majeur** (cerfa 15699-01)
(ce document est personnel, il est à conserver par le licencié)

- Si et seulement si **toutes** les réponses sont **négatives**
→ *Signer et fournir l'attestation spécifique pour majeur*
- Si une ou plusieurs réponses sont positives
→ **Obligation de fournir un nouveau certificat médical**





**PRISE DE LICENCE
MINEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.